REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4123

Lancement de l'opération n° 03007002 « Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité et sécurité » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 20006

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments(DGB)

Rapporteur: Mme GAY Nicole

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT: M. KEPENEKIAN Georges **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRINGILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES: Mme MADELEINE

2018/4123 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 03007002 « GROUPE SCOLAIRE MEYNIS - MISE EN CONFORMITE ET SECURITE » ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME N° 20006 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS(DGB))

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3813 du 28/05/2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon dont celle de « Conservation patrimoine scolaire 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20006.

En raison d'une évolution à la hausse des effectifs scolaires, un bilan de sécurité effectué par référence à la règlementation des établissements recevant du public a été réalisé sur le groupe scolaire Meynis, situé à Lyon 3^e.

Le rapport du bureau de contrôle QUALICONSULT, portant sur les dégagements des différents niveaux, pointe une insuffisance des dégagements existants, du fait de cette évolution des effectifs et préconise la création d'escaliers et de dégagements complémentaires.

Dans l'attente de travaux de plus grande envergure sur le groupe scolaire, non programmés à ce jour, il convient de donner d'ores et déjà suite à ces préconisations. Aussi vous est-il est proposé de réaliser un escalier provisoire entre le premier étage et le rez-de-chaussée, d'adapter une issue pour y accéder, de changer les vitrages au droit de cet escalier et de repositionner certains locaux pour diminuer les effectifs sur les étages supérieurs.

Les travaux estimés à 205 000 €, pourront être confiés aux entreprises titulaires des marchés à bon de commande.

Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine scolaire 2015-2020 », programme n° 20006.

Vu la délibération n° 2018/3813 du 28/05/2018;

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. Le lancement de l'opération $n^\circ 03007002$ « Groupe scolaire Meynis – Mise en conformité et sécurité » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine scolaire 2015-2020 », programme n° 20006.

2. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°20006, AP n°2015-1, opération n°03007002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2018 :150 000 €, 2019 : 55 000 €

- 3. M. le Maire est autorisé à signer la demande d'autorisation d'urbanisme.
- 4. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes ».

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY